



Bonjour à toutes et à tous,

**i** L'arrêté du 7 avril portant sur les mesures de restriction des activités physiques individuelles de 10h à 19h n'a pas été reconduit par le Préfet. **Depuis le 16 avril**, vous pouvez donc de nouveau pratiquer votre activité physique entre 10h et 19h dans le strict respect des "**gestes barrière**" bien sur.

- ✓ 1 personne
- ✓ 1 km à la ronde
- ✓ 1 heure
- ✓ 1 fois par jour

---

### Grace à la Région Ile de France

Nous disposons en Mairie de **quelques masques**. Pas de quoi vous équiper tous, mais suffisamment pour répondre au situation suivante :



- Vous êtes une personne à risque et vous devez vous rendre dans un lieu public;
- Vous devez vous rendre chez votre médecin ou au laboratoire d'analyse médical;
- Vous apportez régulièrement des courses à des personnes à risque;
- Vous vous rendez fréquemment chez des personnes à risque.

Si vous vous reconnaissez dans un de ces cas, prenez contact avec la mairie, par téléphone ou courriel, afin que nous puissions **vous confier des masques** en fonction de vos besoins.



La poste adapte sont dispositif d'ouverture des bureaux de poste semaine par semaine. Pour connaitre toutes les informations concernant les horaires et les jours d'ouverture des bureaux de Poste [cliquez ici](#).

---

Portez-vous bien, Protégez-vous bien, et ce soir à 20h00, pensez à nos soignants et allumez une bougie.

Sylvain LAMBERT



---